

Continuité écologique sur le Guyoult : des tests concluants !

Depuis 2016, le groupe de travail « Marais de Dol » travaille sur l'un des objectifs du SAGE : atteindre le bon état des milieux aquatiques dans le Marais de Dol. Ce groupe rassemble élus, usagers du territoire (Association des Dignes et Marais de Dol, Chambre d'Agriculture, Fédération de pêche, Fédération de chasse, association Eau et Rivières de Bretagne...) et services de l'Etat (DDTM35, Agence Française de Biodiversité...).



Le Marais de Dol constitue un environnement exceptionnel notamment pour les espèces migratrices qui le fréquentent comme l'anguille ou la lamproie marine, moins connue.

Toutefois, la présence de seuils ou de barrages sur les cours d'eau constitue bien souvent un obstacle à la continuité écologique nécessaire aux poissons migrateurs pour atteindre leur zone de reproduction et de croissance. Ajoutés à la dégradation de la qualité des eaux ou encore l'exploitation non raisonnée de ces ressources, ces aménagements ont un impact fort sur ces populations. L'anguille en particulier est aujourd'hui en danger critique d'extinction.

Pour répondre à des obligations réglementaires européennes, deux listes de cours d'eau ont été établies et arrêtées pour chaque bassin hydrographique par le Préfet coordonnateur de bassin. Ainsi, dans le Marais de Dol, le Canal des Allemands, le Bief Brillant, le Bief Cardequin, le Guyoult, le Canal des Planches et la Banche sont classés en liste 2, ce qui se traduit par l'obligation d'y assurer la restauration de la continuité écologique, autrement dit la « circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments ».



Au cours d'une réunion organisée le 31 janvier 2017, les membres du groupe de travail avaient pu arrêter un protocole de test sur le Guyoult permettant d'y améliorer la continuité écologique et notamment de faciliter l'arrivée des civelles (petites anguilles) dans ses eaux. Ce test a pu être réalisé grâce à la pose de petites cales sur les portes à flot situées à l'exutoire du Guyoult au Vivier sur mer, de février à juin 2017. Les opérations ont été menées conjointement par l'Association des Dignes et Marais de Dol et le SBCDol.

Durant toute la période de test, le SBCDol a assuré le suivi de paramètres tels que la conductivité, la température, les niveaux d'eau. De son côté, la Fédération de pêche a pu réaliser deux pêches électriques permettant de vérifier les effectifs d'anguilles présents dans le Guyoult.

Lors d'une réunion le 14 novembre 2017, les résultats du test ont été restitués et démontrent une hausse des effectifs d'anguilles en 2017. Les suivis effectués permettent de valider le projet dans le sens où ils ne démontrent pas de perturbations significatives pour les usages en place dans le Marais de Dol.

Ce travail, salué par les partenaires du SAGE, a permis au groupe de travail de décider de la poursuite du test en 2018 afin de confirmer le rétablissement de la continuité écologique sur le Guyoult.

